

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES
046-214602211-20220830-3008202202-DE
Reçu le 11/08/2022
Publié le 01/09/2022
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

Séance du 30 Aout 2022

Nombre de
conseillers

- en exercice	15
- présents	8
- votants	11
- absents	7
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	22/08/22

Délibération n°
CM30082022-2

OBJET

Délibération
convention de
service et
informatique
PROGICIEL

L'an deux mille-vingt-deux, le 30 Août à 20 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane.

Absents/Excusés : FARGUES Alain (pouvoir à Mme MAZET-LACOMBE), Lucette CARSAC, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr BAGNAUD) REY Frédérique (pouvoir à Mr LACOUT), TAURAND François,

Secrétaire de séance :

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de service informatique et progiciels a été signé auparavant.
Le CDG 46 nous propose une nouvelle convention plus claire et plus lisible avec un coût plus raisonnable.

Mr le Maire donne lecture de la nouvelle convention reçue en mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Mr le Maire à renouveler la convention de service informatique t progiciels.
- Autorise Mr le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 30 Août 2022.

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 31/08/2022
et publication ou
notification
du 31/08/2022

Le Maire,
Guy LACOUT.

